



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Votants : 21

VOTE :
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/087

OBJET : Acquisition sur la
commune de DRUSENHEIM
– AQ106AB

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le Conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etiennette, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de DRUSENHEIM a sollicité l'intervention de l'EPF d'Alsace pour l'accompagner dans l'acquisition d'un ensemble immobilier situé sur son ban communal, au 36 rue du Général de Gaulle, figurant au cadastre sous-section 7 parcelle numéro 112, d'une superficie de 14,48 ares.

Le bien présente un intérêt stratégique pour la collectivité en raison de sa situation, à proximité immédiate de plusieurs emprises déjà maîtrisées par la commune et destinées à accueillir un projet de résidence seniors et/ou un programme d'habitat inclusif.

Dans cette perspective, la grange et le terrain situés à l'arrière de la propriété permettront de compléter l'assiette foncière nécessaire à la réalisation de ce projet. La maison principale d'habitation située côté rue, ainsi que ses dépendances immédiates, peuvent être détachées et cédées ultérieurement sans compromettre la réalisation du projet.

A cet effet, un procès-verbal d'arpentage provisoire a été établi en date du 16 juin 2026 par M. Xavier LOUVEAU, géomètre-expert à

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Votants : 21

VOTE :
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/087

OBJET : Acquisition sur la
commune de DRUSENHEIM
– AQ106AB

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

HAGUENAU, divisant provisoirement la parcelle cadastrée section 7 n° 112, d'une contenance de 14,48 ares, ainsi qu'il suit :

- section 7 n° (1)/61 d'une superficie de 00 ha 05 a 06 ca ;
- section 7 n° (2)/61 d'une superficie de 00 ha 09 a 42 ca.

À la suite de l'avis rendu par le service des Domaines, un accord est intervenu avec les propriétaires sur les conditions de la vente de l'ensemble immobilier, au prix de 525 000 €.

Le Conseil municipal a d'ores et déjà approuvé le principe de cette acquisition et le recours à l'EPF d'Alsace pour assurer le portage foncier.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de DRUSENHEIM, du bien situé au 36 rue du Général de Gaulle à DRUSENHEIM, parcelles provisoirement cadastrées section 7 numéros (1)/61 et (2)/61, d'une superficie globale du 14,48 ares, au prix de CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (525.000,00 €).

DELIBERATION N° 2026/087 – AQ106AB

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le courrier de sollicitation adressé par la commune de Drusenheim à l'EPF d'Alsace le 25 juin 2026 ;

Vu l'avis du service des Domaines rendu le 11 mars 2026, sous numéro 2026-67106-11714 ;

Vu le procès-verbal d'arpentage provisoire du 16 juin 2026 établi par M. Xavier LOUVEAU, géomètre-expert à HAGUENAU, divisant provisoirement la parcelle cadastrée section 7 n° 112, d'une contenance de 14,48 ares, ainsi qu'il suit :

- section 7 n° (1)/61 d'une superficie de 00 ha 05 a 06 ca ;
- section 7 n° (2)/61 d'une superficie de 00 ha 09 a 42 ca.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Drusenheim en date du 30 juin 2026, sollicitant l'intervention de l'EPF d'Alsace.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le **23 SEP. 2026**

ID : 067-507679033-20260916-2026_087-DE

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 21

VOTE :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n°
2026/087**

OBJET : Acquisition sur la
commune de DRUSENHEIM
– AQ106AB

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Le Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de DRUSENHEIM, du bien situé au 36 rue du Général de Gaulle à DRUSENHEIM, parcelles provisoirement cadastrées section 7 numéros (1)/61 et (2)/61, d'une superficie globale du 14,48 ares, au prix de CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (525.000,00 €).

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Votants : 21

VOTE :
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/087

OBJET : Acquisition sur la
commune de DRUSENHEIM
– AQ106AB

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN